INTRODUCTION

AU

PREMIER LIVRE D'ESDRAS

Les livres que nous appelons premier et second d'Esdras portent, dans la Bible hébraïque, des noms tout à fait distincts : le premier seul a le titre d'Esdras; le second a celui de Néhémie, comme l'indique, du reste, notre Vulgate où nous lisons : *Néhémie ou second d'Esdras.* Ce sont les Juifs qui sont cause qu'on a rangé ces deux histoires tout à fait distinctes sous une même dénomination, parce qu'ils ne les comptaient que pour une, dans leur canon de la Sainte Écriture, afin que le nombre des livres ne dépassât pas celui des lettres de leur alphabet. Ils se relient d'ailleurs intimement l'un à l'autre : le premier nous fait connaître le commencement, et le second la fin de la restauration d'Israël dans la Terre Promise.

A partir de la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor, nous n'avons plus d'histoire suivie du peuple juif. Nous savons seulement comment finit la captivité par le livre d'Esdras, et nous connaissons quelques-uns des faits qui suivirent, par le livre de Néhémie et les deux livres des Machabées. — La première année de Cyrus, 536 avant J.-C., un premier groupe de captifs, conduit par Zorobabel et le grand-prêtre Josué, retourna en Judée. L'année suivante, 535, on commença à faire les préparatifs pour la reconstruction du temple; mais, par suite de nombreux obstacles, cet édifice ne put être achevé que la sixième année de Darius, fils d'Hystaspe, c'est-à-dire, en 516. Soixante-dix ans plus tard environ, la septième année d'Artaxercès Longuemain, en 459, le scribe Esdras ramena en Judée d'autres captifs, avec l'autorisation de prêcher la loi, d'instituer des juges et des chefs du peuple selon les prescriptions mosaïques, et d'organiser le service du temple. Le premier livre d'Esdras embrasse une période d'environ quatre-vingt ans.

Après treize ans écoulés, la vingtième année d'Artaxercès, 445 avant J.-C., Néhémie obtint de ce prince, dont il était échanson, la permission de se rendre à Jérusalem et de rebâtir les murs et les portes de la ville. Il réalisa ses projets, malgré les vives oppositions des peuples voisins, ennemis d'Israël. C'est ainsi que par la protection des rois perses, Cyrus, Darius et Artaxercès Longuemain, et grâce au patriotisme et à la piété de Zorobabel, de Jésus, fils de Josédec, d'Esdras et de Néhémie, Juda recouvra sa patrie, sa capitale et le temple du vrai Dieu.

Le premier livre d'Esdras a toujours été attribué à celui dont il porte le nom. Esdras parle d'ailleurs à la première personne dans plusieurs versets de la seconde partie.

On objecte contre l'authenticité du livre d'Esdras l'emploi successif de la troisième et de la première personne dans la seconde partie. On convient qu'il est facile d'expliquer l'emploi de la troisième personne au chap. VII, 1-10, parce qu'Esdras devait d'abord se faire connaître; mais on prétend qu'il est impossible de rendre raison de l'emploi de cette troisième personne au chap. X, après qu'il a fait usage de la première personne, à partir de VII, 28, jusqu'à IX. Il suit de là, assure-t-on, que l'auteur de ce livre n'est pas Esdras, mais un écrivain plus récent qui a inséré dans son récit un fragment d'Esdras, c'est-à-dire VII, 27-IX. — En réalité, on ne peut rien conclure du passage d'une personne à l'autre, parce que ce changement était dans les usages des Juifs, comme le prouvent divers endroits des Livres Saints.

Esdras fut le premier des scribes ou docteurs de la loi, et comme le réorganisateur d'Israël, le Moïse du retour de la captivité. Ce fut lui, avec Néhémie et les plus anciens scribes, qui fixa le canon de la Bible hébraïque et qui jeta les fondements définitifs de l'institution des synagogues, en convoquant le peuple à des réunions publiques, pour lui enseigner la loi. Désormais les scribes continuent le rôle des prophètes; ils expliquent au peuple la parole de Dieu et l'exhortent à la mettre en pratique.

ESDRAS

I D'ESDRAS

CHAPITRE PREMIER.

Cyrus permet aux Juifs de retourner à Jérusalem et d'y rebâtir le temple. Il leur rend les vases sacrés.

1. En la première année de Cyrus, roi des Perses, afin que fût accomplie la parole du Seigneur, *annoncée* par la bouche de Jérémie, le Seigneur suscita l'esprit de Cyrus, roi des Perses, et fit publier dans tout son royaume un édit, même par écrit, disant :

2. Voici ce que dit Cyrus, roi des Perses : Le Seigneur Dieu du ciel m'a donné tous les royaumes de la terre, et lui-même m'a ordonné de lui bâtir une maison à Jérusalem, qui est dans la Judée.

3. Qui est parmi vous de tout son peuple? Que son Dieu soit avec lui; qu'il monte à Jérusalem, qui est en Judée, et qu'il bâtisse la maison du Seigneur Dieu d'Israël; c'est le Dieu qui est à Jérusalem;

4. Et que tous les autres, dans tous les lieux où ils habitent, les hommes de son lieu, l'aident en argent, en or, en biens et en troupeaux, outre ce qu'ils offrent volontairement au temple de Dieu qui est à Jérusalem.

5. Alors se levèrent les princes des pères de Juda et de Benjamin, les prêtres, les Lévites, et tous ceux dont Dieu suscita l'esprit, pour monter afin de bâtir le temple du Seigneur qui était à Jérusalem.

6. Et tous ceux qui étaient dans les environs mirent en leurs mains des vases d'argent et d'or, les biens, les troupeaux, et les meubles, outre ce qu'ils avaient spontanément offert.

7. Le roi Cyrus remit aussi les vases du temple du Seigneur, que Nabuchodonosor avait emportés

CHAP. I. 1. II Par., XXXVI, 22; Jér., XXV, 12; XXIX, 10.

1. * *Cyrus.* Voir II *Paralip.*, XXXVI, 22.
3. *De son peuple;* littér. *de tout son peuple.*
4. Cyrus permet à tout Juif qui veut retourner à Jérusalem de recevoir de ceux de l'endroit qu'il habite tous les secours qu'il en pourra tirer pour le rétablissement du temple. Il n'était pas permis de faire des collectes d'argent, ni d'en emporter dans des provinces éloignées sans la permission du prince. — *Les hommes de son lieu*; qui demeurent dans le même lieu que lui. D'autres traduisent : *l'assistent de leur lieu,* dans le lieu où ils sont; mais le texte original ne permet nullement cette interprétation.
5. *Les princes des pères;* c'est-à-dire les chefs des familles paternelles.
6. *Ils mirent en leurs mains;* littér. *aidèrent leurs mains,* les aidèrent.

de Jérusalem, et qu'il avait mis dans le temple de son dieu.

8. Or Cyrus, roi des Perses, les rendit par l'entremise de Mithridate, fils de Gazabar, et les compta à Sassabasar, prince de Juda.

9. Et en voici le nombre : Trente fioles d'or, mille fioles d'argent, vingt-neuf couteaux, trente coupes d'or ;

10. Quatre cent dix coupes d'argent du second ordre ; mille autres vases.

11. Tous les vases d'or et d'argent, cinq mille quatre cents : Sassabasar les remporta tous avec les Juifs qui montaient de la transmigration de Babylone à Jérusalem.

CHAPITRE II.

Dénombrement des enfants d'Israël qui retournèrent de Babylone en Judée avec Zorobabel.

1. Voici les fils de la province qui montèrent d'entre les captifs qu'avait transportés à Babylone, Nabuchodonosor, roi de Babylone, et qui retournèrent à Jérusalem et en Juda, chacun dans sa ville.

2. Ceux qui vinrent avec Zorobabel et Josué *sont* : Néhémias, Saraïa, Rahélaïa, Mardochaï, Belsan, Mesphar, Béguaï, Réhum et Baana. Nombres des hommes du peuple d'Israël :

3. Les fils de Pharos, deux mille cent soixante-douze ;

4. Les fils de Séphatia, trois cent soixante-douze ;

5. Les fils d'Aréa, sept cent soixante-quinze ;

6. Les fils de Phahath-Moab, des fils de Josué : Joab, deux mille huit cent douze ;

7. Les fils d'Elam, mille deux cent cinquante-quatre ;

8. Les fils de Zéthua, neuf cent quarante-cinq ;

CHAP. II. 1. II Esd., VII, 6.

---

8. * *Gazabar* est probablement un nom commun qui signifie trésorier. — *Sassabasar.* On croit communément que c'est le nom chaldéen de Zorobabel, qui ramena les captifs de Babylone en Judée.

10. *Du second ordre;* de qualité inférieure; ou *d'une autre sorte*, ou enfin, d'après le grec, le syriaque et l'arabe, *doubles;* c'est-à-dire d'une grandeur double de celle des coupes d'or.

11. Au lieu de 5,400 vases, on n'en trouve que 2,499 aux versets précédents; c'est, sans doute, que l'écrivain sacré n'y a énuméré que les principaux.

1. *De la province;* c'est-à-dire de la Judée, réduite en province de l'empire d'Assyrie (v, 8); selon d'autres, *de la province* de Babylone; c'est-à-dire les Juifs nés à Babylone. — * *Fils de la province* signifie *hommes* originaires de Judée. De même dans les versets suivants, *fils* veut dire ceux qui sont originaires de Bethléem, de Jéricho, etc.

2. Ce *Néhémias* est probablement différent de l'auteur du second livre d'Esdras.

3. Dans tout ce chapitre, quand le nom de *fils* est joint à un nom d'homme, comme depuis ce verset jusqu'au 20e inclusivement, il signifie les descendants, et lorsqu'il est joint à un nom de ville, comme depuis le verset 21e jusqu'au 35e inclusivement, il désigne les habitants de cette ville. Néanmoins d'habiles interprètes veulent que *Phalath-Moab* soit un nom de lieu.

6. *Josué : Joab.* C'est aussi ce que porte ici l'hébreu; mais dans le passage parallèle II *Esdr.* VII, 11, il lit *Josué et Joab*; ce qui montre que ce sont deux personnes différentes. Dans cette hypothèse, Josué et Joab seraient contemporains et les principaux descendants de Phalath-Moab. Cependant, selon d'autres, Josué-Joab était un seul individu de la famille de Josué, mais de la branche de Joab, un de ses descendants.

9. Les fils de Zachaï, sept cent soixante;
10. Les fils de Bani, six cent quarante-deux;
11. Les fils de Bébaï, six cent vingt-trois:
12. Les fils d'Azgad, mille deux cent vingt-deux;
13. Les fils d'Adonicam, six cent soixante-six;
14. Les fils de Béguaï, deux mille cinquante-six;
15. Les fils d'Adin, quatre cent cinquante-quatre;
16. Les fils d'Ather, qui étaient d'Ezéchias, quatre-vingt-dix-huit;
17. Les fils de Bésaï, trois cent vingt-trois;
18. Les fils de Jora, cent douze;
19. Les fils d'Hasum, deux cent vingt-trois;
20. Les fils de Gebbar, quatre-vingt-quinze;
21. Les fils de Bethléhem, cent vingt-trois;
22. Les hommes de Nétupha, cinquante-six;
23. Les hommes d'Anathoth, cent ving-huit;
24. Les fils d'Azmaveth, quarante-deux;
25. Les fils de Cariathiarim, de Céphira et de Béroth, sept cent quarante-trois;
26. Les fils de Rama et de Gabaa, six cent vingt et un;
27. Les hommes de Machmas, cent vingt-deux;
28. Les hommes de Béthel et de Haï, deux cent vingt-trois;
29. Les fils de Nébo, cinquante-deux;
30. Les fils de Megbis, cent cinquante-six;
31. Les fils d'un autre Elam, mille deux cent cinquante-quatre;
32. Les fils de Harim, trois cent vingt;
33. Les fils de Lod, de Hadid et d'Ono, sept cent vingt-cinq;
34. Les fils de Jéricho, trois cent quarante-cinq;
35. Les fils de Sénaa, trois mille six cent trente.
36. Les prêtres : Les fils de Jadaïa, dans la maison de Josué, neuf cent soixante-treize;
37. Les fils d'Emmer, mille cinquante-deux;
38. Les fils de Pheshur, mille deux cent quarante-sept;
39. Les fils de Harim, mille dix-sept.
40. Les Lévites : Les fils de Josué et de Cedmihel, fils d'Odovia, soixante-quatorze.
41. Les chantres : Les fils d'Asaph, cent vingt-huit.
42. Les fils des portiers : Les fils de Sellum, les fils d'Ater, les fils de Telmon, les fils d'Accub, les fils de Hatitha, les fils de Sobaï, tous ensemble, cent trente-neuf.
43. Les Nathinéens : Les fils de Siha, les fils de Hasupha, les fils de Tabbaoth,
44. Les fils de Céros, les fils de Siaa, les fils de Phadon,
45. Les fils de Lébana, les fils de Hagaba, les fils d'Accub,
46. Les fils de Hagab, les fils de Semlaï, les fils de Hanan,
47. Les fils de Gaddel, les fils de Gaher, les fils de Raaïa,

---

31. *D'un autre Elam.* Il est parlé d'un premier Elam au verset 7.
43. *Les Nathinéens.* Voy. I *Paralip.*, IX, 2.

48. Les fils de Rasin, les fils de Nécoda, les fils de Gazam,

49. Les fils d'Aza, les fils de Phaséa, les fils de Bésée,

50. Les fils d'Aséna, les fils de Munim, les fils de Néphusim,

51. Les fils de Bacbuc, les fils de Hacupha, les fils de Harhur,

52. Les fils de Besluth, les fils de Mahida, les fils de Harsa,

53. Les fils de Bercos, les fils de Sisara, les fils de Théma,

54. Les fils de Nasia, les fils de Hatipha,

55. Les fils des serviteurs de Salomon, les fils de Sotaï, les fils de Sophéret, les fils de Pharuda,

56. Les fils de Jala, les fils de Dercon, les fils de Geddel,

57. Les fils de Saphatia, les fils de Hatil, les fils de Phochéreth, qui étaient d'Asebaïm, les fils d'Ami;

58. Tous les Nathinéens et les fils des serviteurs de Salomon, trois cent quatre-vingt-douze.

59. Et ceux qui montèrent de Thelmala, Thelharsa, Chérub, Adon et Emer, et qui ne purent faire connaître la maison de leurs pères et leur race, s'ils étaient d'Israël, *sont :*

60. Les fils de Dalaïa, les fils de Tobie, les fils de Nécoda, six cent cinquante-deux.

61. Et d'entre les fils des prêtres: les fils de Hobia, les fils d'Accos, les fils de Berzellaï, qui prit parmi les filles de Berzellaï, le Galaadite, une femme, et fut appelé de leur nom ;

62. Ceux-ci cherchèrent l'écrit de leur généalogie et ne le trouvèrent pas, et ils furent rejetés du sacerdoce.

63. Et Athersatha leur dit qu'ils ne mangeraient point de ce qui est très saint, jusqu'à ce qu'il s'élevât un prêtre instruit et parfait.

64. Toute la multitude, comme un seul homme, était *du nombre de* quarante-deux mille trois cent soixante,

65. Outre leurs serviteurs et servantes, qui étaient sept mille trois cent trente-sept ; et parmi eux les chantres et les chanteuses étaient deux cents ;

66. Leurs chevaux sept cent

63. II Esd., VII, 65.

---

59. *Thelharsa*, etc., sont des noms de lieux, selon la plupart des interprètes, et des noms d'hommes, suivant quelques-uns.

63. *Athersatha;* c'est-à-dire Néhémias (Compar. II *Esdr.*, VIII, 9; X, 1); selon quelques-uns, Zorobabel. *Athersatha* a toujours été considéré comme un mot chaldéen, signifiant *échanson;* on lit en effet, II *Esdr.*, I, 11 : *Car moi (Néhémias) j'étais l'échanson du roi;* mais, suivant les partisans de la nouvelle exégèse, c'est un terme persan signifiant *sévère, dur* ou *qui craint Dieu;* ou bien un mot zend dont le sens est *commandant, gouverneur. — De ce qui est très saint,* c'est-à-dire de ce qui était consacré et réservé aux prêtres; littér. *du Saint des saints;* locution qui est une des formules du superlatif en hébreu. Dans le passage parallèle II *Esdras,* VII, 65, on lit au pluriel, *des choses très saintes.*

64. Le total 42,360 se retrouve aussi dans II *Esdras,* VII, 26; mais les sommes partielles des versets précédents étant réunies ne donnent que le nombre 29,818. Cette différence vient très probablement de ce que sur les 42,360 personnes prêtes à retourner en Judée d'après la permission de Cyrus, il s'en trouva beaucoup qui ne furent pas comprises dans le dénombrement, parce qu'elles ne purent produire des preuves authentiques de leur généalogie.

trente-six; leurs mulets, deux cent quarante-cinq;

67. Leurs chameaux, quatre cent tente-cinq; leurs ânes, six mille sept cent vingt.

68. Et des princes des pères, étant entrés dans le temple du Seigneur, qui est à Jérusalem, firent spontanément les dons dans la maison de Dieu, pour la construire en son lieu.

69. Ils donnèrent, selon leurs facultés, pour les dépenses de cet ouvrage, soixante et un mille solides d'or, et cinq mille mines d'argent, et cent vêtements sacerdotaux.

70. Les prêtres donc, les Lévites, ceux du peuple, les chantres, les portiers et les Nathinéens, habitèrent dans leurs villes, et tout Israël dans ses cités.

CHAPITRE III.

On rétablit l'autel des holocaustes. On célèbre la fête des tabernacles. On jette les fondements du temple.

1. Et déjà était venu le septième mois, et les enfants d'Israël étaient en leurs cités : le peuple s'assembla donc comme un seul homme dans Jérusalem.

2. Et Josué, fils de Josédec, se leva, et ses frères prêtres, Zorobabel, fils de Salathiel, et ses frères, et ils bâtirent l'autel du Dieu d'Israël, pour y offrir des holocaustes, comme il est écrit dans la loi de Moïse, homme de Dieu.

3. Or ils placèrent l'autel de Dieu sur ses bases, les peuples de la terre cherchant à les effrayer, et ils offrirent sur cet autel l'holocauste au Seigneur matin et soir.

4. Et ils firent la solennité des tabernacles comme il est écrit, et l'holocauste tous les jours avec ordre, selon le précepte, l'œuvre du jour en son jour.

5. Et après cela fut offert l'holocauste perpétuel, tant dans les calendes que dans toutes les solennités du Seigneur, qui lui étaient consacrées, et dans toutes celles dans lesquelles on offrait volontairement un présent au Seigneur.

6. Dès le premier jour du septième mois, ils commencèrent à offrir un holocauste au Seigneur; or le temple de Dieu n'était pas encore fondé.

7. Ils donnèrent de l'argent aux tailleurs de pierres et aux maçons; comme aussi à manger et à boire et de l'huile aux Sidoniens et aux Tyriens, afin qu'ils portassent des bois de cèdre du Liban à la mer de Joppé, selon ce que leur avait ordonné Cyrus, roi de Perse.

8. Or, la seconde année de leur arrivée au temple de Dieu à Jérusalem, le second mois, Zorobabel, fils de Salathiel, et Josué, fils de Josédec, et les autres d'entre leurs frères, les prêtres et les Lévites,

---

68. *En son lieu;* dans le lieu où elle était autrefois.

69. *Solides.* Voy. I *Paralip.*, XXIX, 7.

7. * Les Juifs fournissent du blé, du vin et de l'huile aux Sidoniens et aux Tyriens, comme avait fait Salomon pour le même motif, III *Rois*, V, 20 et suiv.; II *Paral.*, II, 7 et suiv., c'est-à-dire pour qu'ils portent les bois de cèdre du Liban, qui étaient exploités par les Phéniciens, au moyen des navires qu'ils avaient en grand nombre, tandis que les Juifs n'en avaient point, jusqu'à Joppé, aujourd'hui Jaffa, le port le plus rapproché de Jérusalem.

et tous ceux qui étaient venus de la captivité à Jérusalem, commencèrent, et ils établirent des Lévites depuis vingt ans et au-dessus, pour presser l'ouvrage du Seigneur.

9. Et Josué, et ses fils, et ses frères, Cedmihel et ses fils, et les fils de Juda, comme un seul homme, furent toujours présents, pour presser ceux qui faisaient l'ouvrage dans le temple de Dieu : les fils de Hénadad, leurs fils et leurs frères, les Lévites *le furent aussi.*

10. Le temple du Seigneur étant donc fondé par les maçons, les prêtres se présentèrent avec leurs ornements et leurs trompettes, et les Lévites, fils d'Asaph, avec leurs cymbales, afin de louer Dieu par l'entremise de David, roi d'Israël.

11. Or ils chantaient des hymnes, et ils rendaient gloire au Seigneur : Parce qu'il est bon, parce que sa miséricorde est éternelle sur Israël. Tout le peuple aussi poussait de grands cris, en louant le Seigneur, parce que le temple du Seigneur était fondé.

12. Et le plus grand nombre des prêtres et des Lévites, et les princes des pères, et les anciens qui avaient vu le temple auparavant, lorsqu'il fut fondé, et qui avaient ce temple-ci devant les yeux, pleuraient en criant; et beaucoup, poussant des cris de joie, élevaient la voix.

13. Et personne ne pouvait reconnaître la voix de la clameur de ceux qui se réjouissaient, et la voix du pleur du peuple; car le peuple poussait confusément de grands cris, et la voix s'entendait au loin.

CHAPITRE IV.

Les Samaritains accusent les Juifs devant Artaxerxès. Ce prince défend de rebâtir Jérusalem.

1. Or les ennemis de Juda et de Benjamin apprirent que les enfants de la captivité bâtissaient un temple au Seigneur Dieu d'Israël :

2. Et s'approchant de Zorobabel et des princes des pères, ils leur dirent : Nous bâtirons avec vous, parce que, comme vous, nous cherchons votre Dieu : voilà que nous, nous avons immolé des victimes depuis les jours d'Asor-Haddan, roi d'Assur, qui nous amena ici.

3. Zorobabel leur répondit, ainsi que Josué et tous les autres princes des pères d'Israël : Ce n'est pas à vous et à nous de bâtir ensemble une maison à notre Dieu; mais nous seuls nous bâtirons au Seigneur notre Dieu, comme nous l'a ordonné Cyrus, roi des Perses.

4. Il arriva donc que le peuple du pays empêchait les mains du peuple de Juda, et le troublait pendant qu'il bâtissait.

5. Ensuite on gagna contre eux

---

12. *Les princes des pères;* c'est-à-dire les chefs des familles.

2. *Les princes des pères.* Voy. la note précédente. — * *Asor-Haddan* est Asaraddon, roi de Ninive, fils et successeur de Sennachérib. Il règna de l'an 681 avant J.-C. jusqu'à l'an 668. Il avait envoyé des captifs dans la Samarie.

5. * *Durant les jours de Cyrus,* c'est-à-dire le temps que règna encore Cyrus ou

des conseillers, pour détruire leur dessein durant les jours de Cyrus, roi des Perses, et jusqu'au règne de Darius, roi des Perses.

6. Or, sous le règne d'Assuérus, et au commencement de son règne, ils écrivirent une accusation contre les habitants de Juda et de Jérusalem;

7. Et aux jours d'Artaxerxès, Bésélam-Mithridate et Thabéel et les autres qui étaient dans leur conseil, écrivirent à Artaxerxès, roi des Perses : or la lettre d'accusation était écrite en syriaque, et on la lisait en la langue de Syrie.

8. Réum-Béeltéem et Samsaï, le scribe, écrivirent une lettre de Jérusalem au roi Artaxerxès, en ces termes :

9. Réum-Béeltéem et Samsaï, le scribe, et leurs autres conseillers, Dinéens, Apharsathachéens, Therphaléens, Apharséens, Erchuéens, Babyloniens, Susanéchéens, Diévéens, et Elamites,

10. Et tous les autres des nations qu'a transportées Asénaphar, le grand et le glorieux, et qu'il a fait habiter en paix dans les villes de Samarie et dans les autres contrées au delà du fleuve.

11. (Voici la copie de la lettre qu'ils lui envoyèrent) : A Artaxerxès roi, vos serviteurs, les hommes qui sont au delà du fleuve, disent salut.

12. Qu'il soit connu du roi que les Juifs qui sont montés de chez vous vers nous, sont venus à Jérusalem, ville rebelle et très méchante, qu'ils bâtissent, construisant ses murs et rétablissant les maisons.

13. Maintenant donc, qu'il soit connu du roi que si cette ville est bâtie et ses murs restaurés, ils ne payeront ni tribut, ni impôt, ni revenus annuels; et cette perte retombera jusque sur le roi.

14. Or, nous souvenant du sel que nous avons mangé dans le

---

environ 5 ans, *jusqu'au règne de Darius Ier*, fils d'Hystaspe, en tout environ quatorze ans.

6. * *Assuérus*, Xerxès Ier, fils et successeur de Darius Ier, régna de 485 à 465 avant J.-C. Il épousa Esther.

7. * *Artaxerxès Ier*, surnommé Longuemain, fils et successeur de Xerxès Ier, régna de 465 à 424 avant J.-C.

9. * *Dinéens*, probablement les anciens habitants de la ville de Din, au nord de la Susiane. — *Apharsathachéens*, les Paretakènes d'Hérodote, I, 101, sur les confins de la Perse et de la Médie. — *Therphaléens*, les Tapoures de Ptolémée, VI, 2, 6, qui habitaient à l'est de l'Elymaïde. — *Apharséens*, habitants de Hafarti, c'est-à-dire de la Susiane. — *Erchuéens*, les gens d'Erech, *Genèse*, X, 10, aujourd'hui Warka, dans la Chaldée, sur la rive occidentale du bas Euphrate. — *Babyloniens*, les gens transportés de Babylone, l'antique capitale de la Chaldée, sur l'Euphrate, où les Juifs avaient été captifs. — *Susanéchéens*, les habitants de la ville de Suse, capitale de la Susiane, sur la rivière Ulaï ou Choaspe. — *Diévéens*, dans la leçon primitive de l'hébreu, les *Déens*, c'est-à-dire Dæens des Grecs (Hérodote, I, 125), tribu de montagnards qui habitaient le nord de la Perse. — *Elamites*, habitants du pays d'Elam, au nord du golfe Persique.

10. * *Samarie* donne ici son nom à tout le pays dont elle était la capitale. Sur la ville elle-même, voir la note sur III *Rois*, XVI, 24. — *Asénaphar* est une altération du nom d'Asaraddon (verset 2), ou du nom d'Assurbanipal, son fils.

11. * *Au delà du fleuve* de l'Euphrate.

14. *Le sel* se prend ici pour *nourriture* en général et même, selon beaucoup d'interprètes, pour *entretien*, *salaire*, parce qu'alors, non seulement la paye des ouvriers,

palais, et parce que nous regardons comme un crime les offenses faites au roi, c'est pourquoi nous avons envoyé, et nous avons averti le roi,

15. Afin que vous regardiez dans les livres des histoires de vos pères; car vous trouverez écrit dans les annales, et vous apprendrez que cette ville est une ville rebelle et funeste aux rois et aux provinces, et que des guerres sont fomentées en elle depuis les jours anciens : c'est pourquoi la cité elle-même a été détruite.

16. Nous annonçons donc au roi que, si cette ville est rebâtie et ses murs restaurés, vous n'aurez pas de possession au delà du fleuve.

17. Le roi envoya une réponse à Réum-Béeltéem, et à Samsaï, le scribe, aux autres habitants de Samarie qui étaient dans leur conseil, et à tous ceux d'au delà du fleuve, disant salut et paix.

18. L'accusation que vous nous avez envoyée a été lue clairement devant moi,

19. Et il a été ordonné par moi, et on a examiné, et on a trouvé que cette ville, depuis les jours anciens, se révolte contre les rois, et que les séditions et les guerres sont formentées en elle;

20. Car il y a eu aussi des rois très puissants à Jérusalem, qui ont même dominé sur toute la contrée qui est au delà du fleuve; ils recevaient un tribut, un impôt et des revenus.

21. Maintenant donc, écoutez ma décision : Empêchez ces hommes, afin que cette ville ne soit pas bâtie, jusqu'à ce que cela ait été commandé par moi.

22. Prenez garde de remplir cet ordre avec négligence, et que peu à peu le mal ne s'accroisse contre les rois.

23. C'est pourquoi la copie de l'édit du roi Artaxerxès fut lue devant Réum-Béeltéem et Samsaï, le scribe, et leurs conseillers; et ils allèrent en grande hâte à Jérusalem vers les Juifs, et les repoussèrent avec un bras fort.

24. Alors fut interrompu l'ouvrage de la maison du Seigneur

---

des soldats et les gages des serviteurs, mais aussi les honoraires des officiers de la cour, se payaient en partie avec du sel.

16. * Si Jérusalem est relevée de ses ruines et fortifiée, le roi de Perse perdra toutes ses possessions à l'ouest de l'Euphrate, parce que les habitants de Jérusalem sont des séditieux, toujours prêts à se révolter et à souffler le feu de la révolte, et lorsque leur ville sera fortifiée, ils pourront tenir tête au roi de Perse.

23. *Avec un bras fort;* c'est-à-dire par la violence et la force, littér. par hébraïsme et chaldaïsme, *avec un bras et force.*

24. * Ce verset devrait commencer le chapitre suivant, parce qu'il se rapporte à ce qui suit et non à ce qui précède. La lettre qui vient d'être rapportée et qui fut adressée à Artaxerxès Ier (465 à 424) est postérieure aux événements dont parlent le verset 24 et le chapitre v, qui nous reportent à la seconde année de Darius Ier, fils d'Hystaspe, c'est-à-dire à l'an 522, puisque ce prince règna de 523 à 485 avant J.-C. La lettre des Samaritains a été insérée dans le chapitre IV pour montrer dans un tableau d'ensemble toutes les difficultés que les ennemis du peuple de Dieu lui avaient suscitées; au vers. 24, l'historien revient en arrière pour reprendre le fil des événements. La lettre parle des murailles et des fortifications de Jérusalem; le chapitre V s'occupe de la reconstruction du Temple.

à Jérusalem, et l'on n'y travailla pas jusqu'à la seconde année du règne de Darius, roi des Perses.

CHAPITRE V.

Aggée et Zacharie exhortent les Juifs à continuer la construction du temple. Les officiers de Darius en informent ce prince.

1. Or Aggée, le prophète, et Zacharie, fils d'Addo, prophétisèrent, prophétisant aux Juifs qui étaient en Judée et à Jérusalem, au nom du Dieu d'Israël.

2. Alors se levèrent Zorobabel, fils de Salathiel, et Josué, fils de Josédec, et ils commencèrent à bâtir le temple de Dieu à Jérusalem, et avec eux les prophètes de Dieu qui les aidaient.

3. Or, en ce temps-là, vinrent vers eux Thathanaï, qui était chef au delà du fleuve, et Stharbuzanaï, et leurs conseillers, et c'est ainsi qu'ils leur dirent : Qui vous a donné le conseil de bâtir cette maison et de restaurer ses murs?

4. A quoi nous répondîmes *en* leur *disant* quels étaient les noms des hommes auteurs de cette construction.

5. Or l'œil de leur Dieu fut sur les anciens des Juifs, et ils ne purent les empêcher. Et il leur plut que l'affaire fût renvoyée à Darius, et qu'alors ils répondraient à cette accusation.

6. Copie de la lettre que Thathanaï, chef de la contrée au delà du fleuve, et Stharbuzanaï et ses conseillers Arphasachéens, qui étaient au delà du fleuve, envoyèrent à Darius, le roi.

7. La parole qu'ils lui avaient envoyée était écrite ainsi : A Darius, le roi, toute paix.

8. Qu'il soit connu du roi que nous sommes allés dans la province de Judée, dans la maison du grand Dieu que l'on bâtit de pierres non polies et dont on pose les bois sur les murailles. Or cet ouvrage s'élève avec diligence et s'accroît entre leurs mains.

9. Nous avons donc interrogé les vieillards, et c'est ainsi que nous leur avons dit : Qui vous a donné le pouvoir de bâtir cette maison et de rétablir ces murs?

10. Mais nous leur avons aussi demandé leurs noms, afin de vous les indiquer, et nous avons écrit les noms des hommes qui sont les princes parmi eux.

11. Or ils nous ont répondu ces paroles, disant : Nous sommes serviteurs du Dieu du ciel et de la terre; nous bâtissons le temple qui était construit beaucoup d'années avant celles-ci, et que le grand roi d'Israël avait bâti et construit.

12. Mais après que nos pères eurent provoqué au courroux le

---

1. * *Aggée, le prophète et Zacharie, fils d'Addo.* Ce sont les auteurs sacrés de ce nom, qui occupent le dixième et le onzième rang dans la collection des écrits des petits prophètes.

3. * *Thathanaï* était le gouverneur perse des possessions du grand roi à l'ouest *du fleuve* de l'Euphrate. — *Stharbuzanaï* était probablement son secrétaire, en tous cas le principal des officiers qui l'avaient accompagné.

5. * Les officiers persans consentirent à ce que le travail fût continué en attendant la décision de Darius.

6. * *Arphasachéens,* sans doute les *Apharsathachéens* mentionnés plus haut, IV, 9.

7. *La parole,* etc.; la lettre qu'ils lui avaient envoyée était écrite en ces termes.

Dieu du ciel, il les livra entre les mains de Nabuchodonosor, roi de Babylone, Chaldéen ; et il détruisit même cette maison, et transporta son peuple à Babylone.

13. Or, à la première année de Cyrus, roi de Babylone, le roi Cyrus publia un édit afin que cette maison de Dieu fût bâtie.

14. Et même les vases d'or et d'argent du temple de Dieu, que Nabuchodonosor avait enlevés du temple qui était à Jérusalem, et qu'il avait apportés dans le temple de Babylone, le roi Cyrus les tira du temple de Babylone, et ils furent donnés à un nommé Sassabasar, qu'il établit même prince.

15. Et il lui dit : Prends ces vases, et va, et mets-les dans le temple qui est à Jérusalem, et que la maison de Dieu soit bâtie en son lieu.

16. Alors donc ce Sassabasar vint, et posa les fondements du temple de Dieu à Jérusalem, et, depuis ce temps-là jusqu'à présent, on le bâtit, et il n'est pas encore achevé.

17. Maintenant donc, s'il semble bon au roi, qu'il recherche dans la bibliothèque du roi, qui est à Babylone, s'il a été ordonné par le roi Cyrus que la maison de Dieu serait rebâtie à Jérusalem, et qu'il nous envoie la volonté du roi sur cela.

CHAPITRE VI.

Darius confirme l'ordonnance de Cyrus en faveur des Juifs. Le temple est achevé. On en fait la dédicace et on célèbre la Pâque.

1. Alors le roi Darius ordonna ; et l'on examina dans la bibliothèque des livres qui étaient conservés à Babylone ;

2. Et il se trouva à Ecbatane, qui est un château dans la province de Médie, un volume, et l'édit suivant y était écrit :

3. A la première année du roi Cyrus, le roi Cyrus a ordonné que la maison de Dieu, qui est à Jérusalem, fût bâtie dans un lieu où l'on pût immoler des hosties, et que l'on posât des fondements qui supportent la hauteur de soixante coudées et la largeur de soixante coudées,

4. Trois rangs de pierres non polies, et autant de rangs de bois nouveaux : or les dépenses seront fournies par la maison du roi.

---

13. * *La première année de Cyrus, roi de Babylone.* Il s'agit de la première année du règne de Cyrus en Babylonie, non en Perse, vers 536 avant J.-C.

15. *En son lieu.* Voy. II, 68.

17. * *Dans la bibliothèque du roi.* Les bibliothèques remontaient à la plus haute antiquité dans la Babylonie et la Chaldée, et on a retrouvé ces dernières années une partie des livres qu'elles renfermaient.

2. * *Il se trouva à Ecbatane.* Le document cherché ne fut pas trouvé à Babylone, mais on y apprit sans doute qu'il avait été transporté à Ecbatane où on le retrouva en effet. Ecbatane, située en Médie dans le voisinage de la ville actuelle d'Hamadan, fut la résidence d'été des rois perses et parthes. Le *château* devait être la partie de la ville qui renfermait le palais royal et était par conséquent le mieux fortifiée. Ecbatane avait été bâtie par Déjocès, roi des Mèdes, et elle fut rebâtie et agrandie par Arphaxad ou Phraorte, qui succéda à Déjocès et régna de 690 à 655 avant J.-C.

3. * *Soixante coudées*, environ trente mètres. La longueur de l'édifice n'est pas indiquée.

5. Et que de plus les vases d'or et d'argent du temple de Dieu, que Nabuchodonosor avait enlevés du temple de Jérusalem et qu'il avait apportés à Babylone, soient rendus et rapportés dans le temple à Jérusalem en leur lieu, et ils ont été mis dans le temple de Dieu.

6. Maintenant donc, Thathanaï, chef de la contrée qui est au delà du fleuve, Stharbuzanaï, et vos conseillers Arphasachéens, qui êtes au delà du fleuve, retirez-vous loin des Juifs,

7. Et laissez faire ce temple de Dieu par le chef des Juifs et par leurs anciens, afin qu'ils bâtissent cette maison de Dieu en son lieu.

8. Et j'ai aussi ordonné ce qui doit être fait par ces anciens des Juifs, afin que la maison de Dieu soit bâtie, savoir que sur le trésor du roi, c'est-à-dire sur les tributs qui sont apportés de la contrée au delà du fleuve, *on prenne* le montant des dépenses, et qu'on le donne soigneusement à ces hommes, afin que l'ouvrage ne soit pas empêché.

9. Que, s'il est nécessaire, *on leur donne* et des veaux, et des agneaux, et des chevreaux, pour holocauste au Dieu du ciel, du froment, du sel, du vin et de l'huile, selon le rite des prêtres qui sont à Jérusalem, que cela leur soit donné chaque jour, afin qu'il n'y ait de plainte de personne,

10. Et qu'ils offrent des oblations au Dieu du ciel, et qu'ils prient pour la vie du roi et de ses fils.

11. Par moi donc a été porté ce décret : Que pour tout homme qui changera ce commandement, le bois soit pris de sa maison, et et qu'il soit élevé et attaché à ce bois, et que sa maison soit confisquée.

12. Qu'ensuite le Dieu qui a fait habiter là son nom détruise tous les royaumes et le peuple qui aura étendu sa main pour résister, et pour détruire cette maison de Dieu qui est à Jérusalem. Moi Darius j'ai rendu ce décret, et je veux qu'il soit soigneusement exécuté.

13. Ainsi Thathanaï, chef de la contrée au delà du fleuve, Stharbuzanaï et ses conseillers, exécutèrent avec soin ce que Darius, le roi, avait ordonné.

14. Cependant les anciens des Juifs bâtissaient, et ils réussissaient, selon la prophétie d'Aggée, le prophète, et de Zacharie, fils d'Addo; ainsi ils bâtirent et construisirent, le Dieu d'Israël le commandant, Cyrus, Darius et Artaxerxès, rois des Perses, le commandant aussi.

15. Et ils achevèrent cette mai-

---

9. *Qu'on leur donne*, est certainement sous-entendu, puisque les mots *veaux*, *agneaux*, etc., sont à l'accusatif dans la Vulgate.

14. * *Artaxerxès Ier* n'ayant régné qu'après Darius et le temple ayant été achevé la 6e année de Darius, en 516, le nom d'Artaxerxès a dû être mis ici par Esdras à cause de l'édit que ce dernier roi publia en faveur du temple de Jérusalem et qui est mentionné plus loin, VII, 12-26. Voir en particulier 15-17, 19-20.

15. Le mois *d'Adar* commençait à la nouvelle lune de février. — * *Adar* était le douzième mois de l'année hébraïque, et la *sixième année du règne de Darius* correspond à l'an 516 avant J.-C.

son de Dieu au troisième jour du mois d'Adar, qui est la sixième année du règne de Darius, le roi.

16. Alors les enfants d'Israël, les prêtres et les Lévites, et tout le reste des fils de la transmigration, firent la dédicace de la maison de Dieu dans la joie.

17. Et ils offrirent pour la dédicace de la maison de Dieu cent veaux, deux cents béliers, quatre cents agneaux, et douze boucs de chèvres pour le péché de tout Israël, selon le nombre des tribus d'Israël.

18. Et ils établirent les prêtres en leurs ordres, et les Lévites en leurs classes, sur les œuvres de Dieu dans Jérusalem, comme il est écrit dans le Livre de Moïse.

19. Et les enfants d'Israël de la transmigration firent la Pâque au quatorzième jour du premier mois;

20. Car les prêtres avaient été purifiés, ainsi que les Lévites, comme un seul *homme;* tous furent purs pour immoler la Pâque pour tous les enfants de la transmigration, pour les prêtres leurs frères, et pour eux-mêmes.

21. Et les enfants d'Israël qui étaient retournés de la transmigration la mangèrent, ainsi que tous ceux qui s'étaient séparés de la corruption des nations de la terre afin de chercher le Seigneur Dieu d'Israël.

22. Et ils firent la solennité des azymes durant sept jours dans la joie, parce que le Seigneur les avait réjouis, et avait tourné le cœur du roi d'Assur vers eux, afin qu'il aidât leurs mains dans l'œuvre de la maison du Seigneur Dieu d'Israël.

CHAPITRE VII.

Esdras est envoyé en Judée par Artaxerxès. Edit de ce prince en faveur des Juifs.

1. Or, après ces choses, sous le règne d'Artaxerxès, roi des Perses, Esdras, fils de Saraïas, fils d'Azarias, fils de Helcias,

2. Fils de Sellum, fils de Sadoc, fils d'Achitob,

3. Fils d'Amarias, fils d'Azarias, fils de Maraïoth,

4. Fils de Zarahias, fils d'Ozi, fils de Bocci,

5. Fils d'Abisué, fils de Phinées, fils d'Eléazar, fils d'Aaron, prêtre dès le commencement,

6. Esdras lui-même monta de Babylone, et il était scribe habile

CHAP. VI. 18. Nomb., III, 6; VIII, 9.

---

18. *En leurs classes.* Voy. I *Paralip.*, XXIII, 6. — *Comme il est écrit,* etc. Voy. *Nombres*, III, 6; VIII, 9-15.

22. * *La solennité des azymes,* la fête de Pâques. — *Du roi d'Assur,* de Darius, roi de Perse, qui est appelé roi d'Assyrie, parce qu'il était maître de ce pays, dont le nom était si connu en Israël. Il désigne ici la Babylonie, parce que du temps de la domination perse, la Babylonie, qui formait une des provinces les plus importantes du royaume du grand roi, s'appelait Assyrie, ainsi que nous l'apprennent Xénophon et d'autres auteurs grecs.

1. * *Artaxerxès Ier* Longuemain (465-424 avant J.-C.).

6. * *Il était scribe.* Esdras est le premier qui porte ce titre, dont le sens est : savant dans la science de la loi mosaïque ou dans l'explication des Ecritures, comme l'explique plus bas le vers. 12.

6, 9. *La main;* c'est-à-dire la protection visible.

dans la loi de Moïse, que le Seigneur Dieu a donnée à Israël; et le roi lui accorda toute sa demande, à cause que la main du Seigneur son Dieu était sur lui.

7. Or il monta des enfants d'Israël, des fils des prêtres, des fils des Lévites, des chantres, des portiers et des Nathinéens, à Jérusalem, la septième année du roi Artaxerxès.

8. Et ils vinrent à Jérusalem au cinquième mois; c'est la septième année du roi;

9. Parce qu'au premier jour du premier mois, Esdras commença à monter de Babylone, et, au premier jour du cinquième mois, il vint à Jérusalem, à cause que la main favorable de son Dieu était sur lui.

10. Car Esdras disposa son cœur à rechercher la loi du Seigneur, et à faire et à enseigner en Israël les préceptes et les ordonnances.

11. Or voici la copie de la lettre contenant l'édit que donna le roi Artaxerxès à Esdras, le prêtre instruit dans les paroles et les préceptes du Seigneur et dans ses cérémonies en Israël :

12. Artaxerxès, roi des rois, à Esdras, le prêtre, scribe de la loi du Dieu du ciel, très instruit, salut.

13. Il a été ordonné par moi que quiconque dans mon royaume est du peuple d'Israël, et de ses prêtres et de ses Lévites, et à qui il plaira de monter à Jérusalem, aille avec toi :

14. Car tu es envoyé de la part du roi et de ses sept conseillers, afin que tu visites la Judée et Jérusalem, selon la loi de ton Dieu, qui est en ta main;

15. Et afin que tu portes l'argent et l'or que le roi et ses conseillers ont spontanément offerts au Dieu d'Israël, dont le tabernacle est à Jérusalem.

16. Et tout l'argent et l'or que tu trouveras dans toute la province de Babylone, que le peuple voudra offrir, et ce que *quelques-uns* d'entre les prêtres auront spontanément offert à la maison de leur Dieu, qui est à Jérusalem,

17. Prends-le librement, et achète soigneusement avec cet argent des veaux, des béliers, des agneaux, des sacrifices et leurs libations, et offre-les sur l'autel du temple de votre Dieu, qui est à Jérusalem.

18. Mais de plus, s'il te plaît, à toi et à tes frères, de faire quelque chose avec le reste de l'argent et de l'or, faites-le selon la volonté de Dieu.

19. Les vases aussi qui te sont donnés pour le service de la maison de ton Dieu, mets-les en la présence de Dieu à Jérusalem;

20. Mais quant à toutes les autres choses dont on a besoin pour la maison de ton Dieu, quelque considérable que soit ce qu'il sera nécessaire que tu dépenses, il te

---

7. * *La septième année,* en 459 avant J.-C.

10. *Les préceptes et les ordonnances.* C'est ainsi que l'on traduit généralement; mais le texte hébreu porte au singulier et sans l'article déterminatif, *précepte et ordonnance.*

14. *De la part;* littér. *de la face,* ou bien, selon le chaldéen qui est ici le texte original, *de devant.* — * *De ses sept conseillers.* Le roi de Perse avait sept conseillers ou ministres qui étaient les plus grands dignitaires de l'Etat.

sera donné du trésor et du fisc du roi,

21. Et par moi. Moi, Artaxerxès, le roi, j'ai établi et j'ai ordonné à tous les gardes du trésor public qui sont au delà du fleuve, disant: Que tout ce que vous demandera Esdras, le prêtre, le scribe de la loi du Dieu du ciel, vous le donniez sans délai,

22. Jusqu'à cent talents d'argent, et jusqu'à cent cors de froment, et jusqu'à cent bats de vin, et jusqu'à cent bats d'huile: mais du sel sans mesure.

23. Que tout ce qui appartient au culte du Dieu du ciel soit fourni soigneusement dans la maison du Dieu du ciel, de peur qu'il ne s'irrite contre le royaume du roi et de ses fils.

24. A vous aussi nous faisons savoir, par rapport à tous les prêtres, Lévites, chantres, portiers, Nathinéens et ministres de cette maison de Dieu, que vous n'avez le pouvoir d'imposer sur eux ni impôts, ni tribut, ni vivres.

25. Or toi, Esdras, selon la sagesse de ton Dieu laquelle est en ta main, établis des juges, et des présidents, afin qu'ils jugent tout le peuple qui est au delà du fleuve, c'est-à-dire ceux qui connaissent la loi de ton Dieu; mais les ignorants, enseigne-les librement.

26. Et quiconque n'observera point la loi de ton Dieu, et la loi du roi soigneusement, il y aura contre lui une condamnation, soit à la mort, soit à l'exil, soit à la confiscation de ses biens, ou certainement à la prison.

27. Béni le Seigneur, Dieu de nos pères, qui a mis dans le cœur du roi de glorifier la maison du Seigneur qui est à Jérusalem,

28. Et qui a incliné sa miséricorde vers moi devant le roi et ses conseillers, et devant tous les puissants princes du roi! Et moi, fortifié par la main du Seigneur mon Dieu, laquelle était sur moi, j'ai asssemblé les princes d'Israël pour monter avec moi.

CHAPITRE VIII.

Dénombrement de ceux qui revinrent de Babylone avec Esdras. Esdras envoie rassembler des Lévites; il arrive à Jérusalem.

1. Voici donc les princes des familles, et la généalogie de ceux qui sont montés avec moi sous le règne d'Artaxerxès, roi de Babylone :

2. D'entre les fils de Phinées, Gersom; des fils d'Ithamar, Daniel; des fils de David, Hattus;

3. D'entre les fils de Séchénias, *qui étaient* fils de Pharos, Zacharias: et avec lui furent dénombrés cent cinquante hommes;

4. D'entre les fils de Phahath-Moab, Elioénaï, fils de Zaréhé, et avec lui deux cents hommes;

5. D'entre les fils de Séchénias,

---

21. * *Au delà du fleuve* de l'Euphrate.

22. Voy. pour *cors* et *bats*, III *Rois*, VII, 26; XXIV, 22.

25. *En ta main;* en ta possession, que tu possèdes.

2 et suiv. *Les fils*, c'est-à-dire les descendants.

3. L'auteur remarque que ce Séchénias était de la race de Pharos, pour le distinguer d'un autre Séchénias dont il est parlé au vers. 5.

4. *Phahath-Moab.* Voy. II, 6.

le fils d'Ézéchiel, et avec lui trois cents hommes;

6. D'entre les fils d'Adan, Abed, fils de Jonathan, et avec lui cinquante hommes;

7. D'entre les fils d'Alam, Isaïe, fils d'Athalias, et avec lui soixante-dix hommes;

8. D'entre les fils de Saphatias, Zébédia, fils de Michaël, et avec lui quatre-vingts hommes;

9. D'entre les fils de Joab, Obédia, fils de Jahiel, et avec lui deux cent dix-huit hommes;

10. D'entre les fils de Sélomith, le fils de Josphia, et avec lui cent soixante hommes;

11. D'entre les fils de Bébaï, Zacharie, fils de Bébaï, et avec lui vingt-huit hommes;

12. D'entre le fils d'Azgad, Johanan, fils d'Eccétan, et avec lui cent dix hommes;

13. D'entre les fils d'Adonicam, qui étaient les derniers, et voici leurs noms : Eliphéleth, Jéhiel, Samaïas, et avec eux soixante hommes;

14. D'entre les fils de Béguï, Uthaï et Zachur, et avec eux soixante-dix hommes.

15. Or je les assemblai près du fleuve qui coule vers Ahava, et nous demeurâmes là trois jours; et je cherchai parmi le peuple et les prêtres des fils de Lévi, et je n'en trouvai point là.

16. C'est pourquoi j'envoyai Eliézer, Ariel, et Séméias, Elnathan, Jarib, et un autre Elnathan, Nathan, Zacharias, et Mosollam, les princes; Joïarib et Elnathan, les sages.

17. Et je les envoyai vers Eddo, qui est le premier du lieu de Chasphia, et je mis en leur bouche les paroles qu'ils devaient dire à Eddo, et à ses frères Nathinéens, dans le lieu de Chasphia, afin qu'ils nous amenassent les ministres de la maison de notre Dieu.

18. Et ils nous amenèrent, par la main favorable de notre Dieu, laquelle était sur nous, un homme très savant d'entre les fils de Maholi, fils de Lévi, fils d'Israël, et Sarabia, et ses fils, et ses frères, *au nombre de* dix-huit;

19. Et Hasabia, et avec lui Isaïe d'entre les fils de Mérari, et ses frères, et ses fils, *au nombre de* vingt;

20. Et d'entre les Nathinéens que David et les princes avaient établis pour le service des Lévites, deux cent vingt Nathinéens : tous ceux-ci étaient appelés par leurs noms.

21. Or je publiai là le jeûne près du fleuve Ahava, afin de nous affliger devant le Seigneur notre Dieu, et afin de lui demander la voie droite pour nous, pour nos fils, et pour tout ce qui était à nous;

22. Car j'eus honte de deman-

---

15. * *Ahava* est inconnu. C'était probablement un canal dérivé de l'Euphrate, dans les environs de Babylone. C'est là que se forma la caravane, pour se mettre en route vers la Palestine.

17. * *Chasphia*, localité inconnue, mais qui était certainement dans le voisinage de Babylone. — Les *Nathinéens* étaient ceux que David et les chefs d'Israël avaient voués au service du Temple et des Lévites, pour y remplir les bas offices.

20. *Etaient appelés par leurs noms;* dans l'hébreu, *marqués, tracés par noms, nominativement;* probablement dans une liste qu'Eddo (vers. 17), dressa et envoya à Esdras.

der au roi du secours et des cavaliers pour nous défendre de l'ennemi dans le chemin, parce que nous avions dit au roi : La main de notre Dieu est favorable à tous ceux qui le cherchent sincèrement; et son empire, et sa fureur, sur tous ceux qui l'abandonnent.

23. Or nous jeûnâmes et nous priâmes notre Dieu pour cela : et *tout* nous advint heureusement.

24. Et je séparai douze des princes des prêtres, Sarabia et Hasabia, et avec eux dix de leurs frères;

25. Et je leur pesai l'argent, l'or et les vases consacrés de la maison de notre Dieu, qu'avaient offerts le roi, ses conseillers, ses princes et tous ceux d'Israël qui avaient été trouvés;

26. Je pesai aussi en leurs mains six cent cinquante talents d'argent, cent vases d'argent, et cent talents d'or,

27. Et vingt coupes d'or qui pesaient mille drachmes, et deux vases d'un airain brillant excellent, beaux comme l'or.

28. Et je leur dis : Vous êtes les saints du Seigneur, et les vases sont saints, ainsi que l'argent et l'or qui ont été spontanément offerts au Seigneur Dieu de nos pères.

29. Veillez, et gardez-les jusqu'à ce que vous les pesiez devant les princes des prêtres, des Lévites, et devant les chefs des familles d'Israël à Jérusalem, pour le trésor de la maison du Seigneur.

30. Or les prêtres et les Lévites reçurent le poids de l'argent, de l'or et des vases, pour les porter à Jérusalem dans la maison de notre Dieu.

31. Nous partîmes donc du fleuve d'Ahava le douzième jour du premier mois pour aller à Jérusalem; et la main de notre Dieu fut sur nous, et nous délivra de la main de l'ennemi, et de celui qui tendait des piéges dans le chemin.

32. Et nous vînmes à Jérusalem, et demeurâmes là trois jours.

33. Mais au quatrième jour, l'argent fut pesé, et l'or et les vases, dans la maison de notre Dieu par la main de Mérémoth, fils d'Urie, le prêtre; et avec lui était Eléazar, fils de Phinées, et avec eux Jozabed, fils de Josué, et Noadaïa, fils de Bennoïa, fils de Beunoï, le Lévite,

34. Selon le nombre et le poids du tout; ainsi tout poids fut écrit en ce temps-là.

35. Mais les fils de la transmigration qui étaient venus de la captivité, offrirent des holocaustes au Dieu d'Israël, douze veaux pour tout le peuple d'Israël, quatre-vingt-seize béliers, soixante-dix-sept agneaux, douze boucs pour le péché : le tout en holocauste au Seigneur.

36. Or ils donnèrent les édits

---

22. *Favorable;* littér. et par hébraïsme *en bonté, avec bonté,* c'est-à-dire *bonne.* Compar. VII, 9; VIII, 18; II *Esdr.,* II, 8, 18. D'autres font rapporter l'expression de la Vulgate *in bonitate* à *qui le cherchent* et traduisent *avec sincérité, sincèrement.*

27. * *Drachmes.* Le texte original porte *dariques,* monnaie perse qui tirait son nom de Darius. La valeur de la darique est estimée 25 francs environ.

36. *Qui étaient auprès;* littér. *de la présence.*

du roi aux satrapes qui étaient auprès du roi, et aux chefs au delà du fleuve, et ils exaltèrent le peuple et la maison de Dieu.

CHAPITRE IX.

Esdras apprend que plusieurs Israélites ont pris des femmes étrangères. Prière qu'il adresse au Seigneur en cette occasion.

1. Et, après que ces choses furent accomplies, les princes s'approchèrent de moi, disant: Le roi d'Israël, les prêtres et les Lévites, ne sont pas séparés des peuples de la terre et de leurs abominations, c'est-à-dire du Chananéen, de l'Héthéen, du Phérézéen, du Jébuséen, de l'Ammonite, du Moabite, de l'Egyptien et de l'Amorrhéen;

2. Car ils ont pris de leurs filles pour eux et pour leurs fils, et ils ont mêlé la race sainte avec les peuples de la terre; la main même des princes et des magistrats a été la première dans cette transgression.

3. Et quand j'eus ouï cette parole, je déchirai mon manteau et ma tunique, et j'arrachai les cheveux de ma tête et ma barbe, et je m'assis, abattu de chagrin.

4. Alors s'assemblèrent auprès de moi tous ceux qui craignaient la parole du Dieu d'Israël, à cause de la transgression de ceux qui étaient venus de la captivité, et j'étais assis triste jusqu'au sacrifice du soir.

5. Et, au sacrifice du soir, je me levai de mon affliction; et, mon manteau et ma tunique déchirés, je courbai mes genoux et j'étendis mes mains vers le Seigneur mon Dieu.

6. Et je dis: Mon Dieu, je suis confondu, et je rougis de lever ma face vers vous; parce que nos iniquités se sont multipliées sur notre tête, et nos péchés se sont accrus jusqu'au ciel,

7. Depuis les jours de nos pères; mais aussi nous-mêmes nous avons péché grièvement jusqu'à ce jour, et à cause de nos iniquités, nous avons été livrés, nous, nos rois et nos prêtres, à la main des rois de la terre, au glaive, et à la captivité, au pillage, à la confusion de notre visage, comme *on le voit* encore en ce jour.

8. Mais maintenant notre prière s'est un peu et pour un moment élevée vers le Seigneur notre Dieu, afin qu'un reste nous fût laissé, qu'un pieu nous fût donné en son saint lieu, que notre Dieu éclairât nos yeux, et qu'il nous donnât un peu de vie dans notre servitude,

9. Parce que nous sommes es-

---

1. * *Leurs abominations*, les actes de culte idolâtrique.

4. * *Au sacrifice du soir*, au moment où l'on offrait le soir un sacrifice dans le Temple.

8. *Afin qu'un reste*, etc. La plupart des Juifs étaient demeurés captifs et dispersés. Ceux qui étaient revenus de Babylone ne formaient encore qu'un très petit nombre; c'était comme une poignée de gens rechappés d'un naufrage général. — *Un pieu;* c'est-à-dire une demeure fixe et durable. — *Un peu de vie* plus heureuse; car bien que les Juifs ne fussent pas en captivité, ils étaient encore à quelques égards en servitude, puisqu'ils continuaient à vivre sous la dépendance de leurs maîtres.

9. *Une haie;* un enclos, pour un abri sûr. — * *Devant le roi des Perses.* Le texte ori-

claves, et qu'en notre servitude notre Dieu ne nous a point délaissés; mais il a incliné sur nous sa miséricorde devant le roi des Perses, pour nous donner la vie, élever la maison de notre Dieu, construire ses solitudes, et pour nous donner une haie dans Juda et Jérusalem.

10. Et maintenant, notre Dieu, que dirons-nous après cela? Puisque nous avons abandonné les commandements

11. Que vous nous avez prescrits par l'entremise de vos serviteurs les prophètes, disant : La terre dans laquelle vous entrez pour la posséder, est une terre impure, selon l'impureté des peuples et des autres terres, à cause des abominations de ceux qui l'ont remplie, d'une extrémité jusqu'à l'autre extrémité, de leur souillure.

12. Maintenant donc ne donnez point vos filles à leurs fils, et n'acceptez point leurs filles pour vos fils, et ne cherchez jamais leur paix et leur prospérité; afin que vous soyez forts, et que vous mangiez les biens de cette terre, et que vous ayez vos fils pour héritiers à jamais.

13. Et après tout ce qui est venu sur nous, à cause de nos œuvres très mauvaises et de notre grand péché, vous, Seigneur notre Dieu, vous nous avez délivrés de notre iniquité, et vous nous avez donné le salut comme on le voit aujourd'hui,

14. Afin que nous ne revinssions pas à rendre vains vos commandements, et que nous ne nous unissions point par les mariages avec les peuples livrés à ces abominations. Etes-vous irrité entièrement contre nous, en sorte que vous ne laissiez point des restes de nous pour notre conservation?

15. Seigneur Dieu d'Israël, vous êtes juste, puisque nous avons été laissés pour être sauvés, comme *on le voit* en ce jour. Voici que nous sommes devant vous dans notre péché; car on ne peut pas subsister devant vous après cela.

CHAPITRE X.

Repentir des Israélites. Esdras leur ordonne de renvoyer les femmes étrangères. Dénombrement de ceux qui avaient commis cette prévarication.

1. Ainsi donc Esdras priant, implorant, pleurant, et étendu devant le temple de Dieu, une très grande assemblée d'hommes, de femmes et d'enfants d'Israël se réunit auprès de lui, et le peuple pleura d'un grand pleur.

2. Alors Séchénias, fils de Jéhiel, d'entre les enfants d'Elam, répondit à Esdras : Nous avons prévariqué contre notre Dieu, et nous avons pris des femmes étrangères des peuples de la terre; et maintenant, si on a du repentir de cela en Israël,

CHAP. IX. 12. Deut., VII, 3.

---

ginal porte les rois de Perse, au pluriel, parce qu'il ne s'agit pas seulement d'Artaxerxès, mais aussi de Cyrus et de Darius, qui non seulement avaient autorisé la reconstruction du Temple, mais y avaient contribué par leurs dons.

14. *Afin que nous*, etc.; littér. *afin que nous ne revinssions pas et que nous ne rendissions pas;* hébraïsme pour, *afin que nous ne rendissions pas de nouveau.*

3. Faisons alliance avec le Seigneur notre Dieu, en sorte que nous rejetions toutes les femmes, et ceux qui sont nés d'elles, suivant la volonté du Seigneur et de ceux qui craignent le précepte du Seigneur notre Dieu : qu'il soit fait selon la loi.

4. Lève-toi, c'est à toi d'ordonner, et nous, nous serons avec toi; sois fort et agis.

5. Esdras donc se leva, et adjura les princes des prêtres et des Lévites, et tout Israël, afin qu'ils fissent selon cette parole, et ils jurèrent.

6. Et Esdras se leva devant la maison de Dieu, et s'en alla à la chambre de Johanan, fils d'Eliasib, et il y entra : il ne mangea point de pain et ne but point d'eau; car il pleurait la transgression de ceux qui étaient venus de la captivité.

7. Alors fut envoyée une voix en Juda et à Jérusalem, pour que tous les fils de la transmigration se rassemblassent à Jérusalem;

8. Et pour que quiconque ne serait point venu dans trois jours, suivant le conseil des princes et des anciens, tout son bien lui fût ôté, et qu'il fût lui-même rejeté de l'assemblée de la transmigration.

9. Tous les hommes de Juda et de Benjamin s'assemblèrent donc à Jérusalem dans les trois jours; c'était le neuvième mois, au vingtième jour du mois, et tout le peuple se tint sur la place de la maison de Dieu, tremblant à cause de leurs péchés et des pluies.

10. Alors Esdras le prêtre se leva, et leur dit : Vous avez transgressé, et vous avez pris des femmes étrangères, pour ajouter au péché d'Israël.

11. Or maintenant rendez gloire au Seigneur Dieu de vos pères, et faites ce qui lui plaît : séparez-vous des peuples de la terre et des femmes étrangères.

12. Et toute la multitude répondit, et dit avec une voix forte : Qu'il soit fait selon la parole que vous nous avez dite.

13. Cependant, parce que le peuple est nombreux, que c'est un temps de pluie, que nous ne pouvons rester dehors, et que l'ouvrage n'est pas d'un jour ni de deux (car nous avons grandement péché en cette chose),

14. Que des princes soient établis dans toute la multitude, et que tous ceux qui dans nos villes ont pris des femmes étrangères, viennent en des temps marqués, et avec eux des anciens de chaque ville et les juges aussi, jusqu'à ce que soit détournée de nous la colère de notre Dieu *provoquée* à cause de ce péché.

15. Ainsi Jonathan, fils d'Azahel, et Jaasia, fils de Thécué, furent présentés pour cela, et Mésollam et Sébéthaï, Lévites, les aidèrent.

---

6. L'expression *manger du pain et boire de l'eau* veut dire en hébreu simplement *manger et boire, prendre de la nourriture.*

7. *Une voix;* c'est-à-dire une annonce, un avis.

9. *Le neuvième mois,* nommé *Casleu,* commençait à la nouvelle lune de novembre. — La saison rendait les pluies plus incommodes; peut-être aussi que ces pluies étant très abondantes et orageuses, les Juifs les regardaient comme une marque de la colère divine. — * Les pluies sont souvent considérables à cette époque de l'année à Jérusalem et tombent quelquefois à torrents.

16. Et les fils de la transmigration firent ainsi. Et Esdras, le prêtre, et les hommes princes des familles, s'en allèrent dans les maisons de leurs pères, et tous selon leurs noms, et ils s'établirent au premier jour du dixième mois pour s'informer de la chose.

17. Or ils n'achevèrent *de dénombrer* les hommes qui avaient pris des femmes étrangères, qu'au premier jour du premier mois.

18. Et il se trouva d'entre les fils des prêtres qui avaient pris des femmes étrangères : d'entre les fils de Josué, les fils de Josédec, et ses frères, Maasia, Eliézer, Jarib et Godolia.

19. Ils donnèrent leurs mains pour chasser leurs femmes, et pour offrir pour leur péché un bélier d'entre leurs brebis.

20. Et d'entre les fils d'Emmer, Hanani et Zébédia ;

21. Et d'entre les fils de Harim, Maasia, Elia, Séméia, Jéhiel et Ozias ;

22. Et d'entre les fils de Pheshur, Elioénaï, Maasia, Ismaël, Nathanaël, Jozabed et Elasa ;

23. Et d'entre les fils des Lévites, Jozabed, et Séméi, Célaïa (c'est le même que Calita), Phataïa, Juda et Eliézer ;

24. Et d'entre les chantres, Eliasib ; et d'entre les portiers, Sellum, Télem et Uri ;

25. Et d'Israël : d'entre les fils de Pharos, Réméia, Jézia, Melchia, Miamin, Eliézer, Melchia et Banéa ;

26. Et d'entre les fils d'Elam, Mathania, Zacharias, Jéhiel, Abdi, Jérimoth et Élia ;

27. Et d'entre les fils de Zéthua, Elioénaï, Eliasib, Mathania, Jérimuth, Zabad et Aziza ;

28. Et d'entre les fils de Bébaï, Johanan, Hanania, Zabbaï, Athalaï ;

29. Et d'entre les fils de Bani, Mosollam, Melluch, Adaïa, Jasub, Saal et Ramoth ;

30. Et d'entre les fils de Phahath-Moab, Edna, Chalal, Banaïas, Maasias, Mathanias, Béséléel, Bennuï, et Manassé ;

31. Et d'entre les fils de Hérem, Eliézer, Josué, Melchias, Séméias, Siméon,

32. Benjamin, Maloch, Samarias ;

33. Et d'entre les fils d'Hasom, Mathanaï, Mathatha, Zabad, Eliphéleth, Jermaï, Manassé, Séméi ;

34. D'entre les fils de Bani, Maaddi, Amram, Vel,

35. Banéas, Badaïas, Chéliaü,

36. Vania, Marimuth, Eliasib,

37. Mathanias, Mathanaï, Jasi,

38. Et Bani, Bennuï, Séméi,

39. Et Salmias, Nathan, Adaïas,

40. Et Mechnedebaï, Sisaï, Saraï,

41. Ezrel, Sélémiaü, Séméria,

42. Sellum, Amaria, Joseph ;

43. D'entre les fils de Nébo, Jéhiel, Mathathias, Zabad, Zabina, Jeddu, Joël et Banaïa.

44. Tous ceux-ci avaient pris des femmes étrangères, et il y eut de ces femmes qui avaient enfanté des fils.

---

16. *Le dixième mois*, appelé *Tébéth*, commençait à la nouvelle lune de décembre.

44. * *Qui avaient enfanté des fils*, c'est-à-dire qu'on renvoya même les femmes étrangères qui avaient des enfants, quoique cette circonstance eût pu fournir à leurs époux un prétexte pour les garder.